



Le 25 octobre 2020

Bonjour

Comme sur le site, les liens sont en **gras et rouge**

Voici quelques nouvelles qui nous ont semblé pouvoir vous intéresser :

Parc éolien de Zondrange (Moselle) bridage Milan royal



*Le parc éolien de Zondrange en Moselle est bridé par la préfecture suite à la **découverte d'un milan royal tué par une des machines. L'arrêt est forcé pour les 9 machines de 10h à 17h du 1er mars au 30 septembre.** Le projet éolien de Freistroff prévoit l'installation de 6 éoliennes en pleine forêt dans une zone à très forte densité et activité du milan royal. La probabilité qu'un tel bridage soit mis en place à Freistroff est extrêmement forte, mais il sera trop tard ... La forêt aura été détruite pour des éoliennes en arrêt forcé. [Voir la vidéo](#) mise en ligne le 2-10-2020*

Suisse : infrasons

*Les riverains de parcs éoliens en France et en Allemagne sont nombreux à faire état de problèmes de santé parfois graves : **maux de tête, acouphènes, troubles du sommeil, vertiges, nausées, sentiments d'oppression dans l'abdomen, ou encore états dépressifs.** Ils attribuent l'origine de leur mal aux **infrasons**, ces sons de basse fréquence inaudibles par l'oreille humaine. Les promoteurs éoliens, quant à eux, nient l'influence que peuvent avoir les infrasons d'origine éolienne sur la santé humaine. Une nouvelle étude commandée [par Paysage Libre Suisse \(29-09-2020\)](#) apporte des éléments inédits au débat et prouve que la Confédération doit urgemment prendre le problème en main..... [télécharger l'étude](#)*

Sarthe : Patrick Pilon.

Scandale sanitaire des ondes : on fait taire les agriculteurs !

*Extrait : L'aventure de Patrick Pilon, **éleveur de lapins à Saint-Longis, près de Mamers (nord de la Sarthe),** débutée en septembre 2004, vient de s'achever dans la douleur. **En quatre ans, il a tout perdu** : son exploitation avec la mort de pas moins de 200 000 bêtes, son travail, la totalité de ses biens privés. Chaque mois, il devait rembourser 2 600 euros d'emprunt privé, sur un total de 320 000 euros. [Lire le témoignage](#)(30-09-2020) recueilli par Sioux Berger*

Témoignage de Philippe Marchandier Mazinghien (59) !

Je m'appelle Philippe Marchandier, et je suis éleveur et agriculteur. Je cultive du blé, du maïs, et j'éleve des vaches allaitantes. Je me suis installé en 1990, et tout allait bien jusqu'à la construction de la ligne à haute tension à proximité de mon étable, en 94. Ma production de lait a baissé, puis ça s'est stabilisé.

*Pour l'installation de la ligne, on ne nous avait pas demandé notre avis, **et pour les éoliennes non plus.** Elles sont sorties de terre il y a peu, comme ça, sans qu'on nous en informe. Il y en a 5 en tout, dont une à 800 mètres de ma stabulation. Et depuis, mon troupeau est décimé. **Dès qu'ils ont mis en route ces foutus aérogénérateurs ça a été la catastrophe. D'Avril à Août, j'ai perdu 50 000 litres de lait par rapport à ma production d'avant.** Et en septembre, quand j'ai commencé à rentrer les bêtes, ça a été pire. En tout, 20 veaux sont morts. Et la semaine dernière, 7 de plus. Ils ne veulent plus téter, et ils se laissent mourir.*



***Lire le témoignage complet** recueilli par Sioux Berger, mis en ligne le 2-10-2020*

RTE **Juillet-août 2020**

Le thermique classique montre une nette hausse de sa production (19% sur 1 an), laquelle vient prendre le relais du nucléaire défaillant : du coup on a tiré sur les centrales gaz, remis en service des groupes charbon, voire des unités fuel : **la résultante, c'est une forte hausse des émissions de CO2 !!!**

L'éolien : le facteur de charge moyen reste faible, 16% sur juin-juillet-août ! La production éolienne ne représente que **6% de la production totale** pour 12,6% de la puissance totale installée !

Malheureusement, la baisse de la production (11% sur un an) fait que le solde exportateur français de juillet-août est en chute, **divisé par quatre par rapport à mai 2020** ! Dès ces mois d'été la France a du **importer de l'électricité à de nombreux moments**, achetée à ses voisins qui produisent surtout à partir du charbon (Allemagne), et ces achats seront encore plus nécessaires cet hiver ! **On voit bien que l'éolien, même si son développement s'accélère (+7% en 1an), ne sera pas en mesure de répondre à nos besoins !**

Éoliennes : Le casse du siècle

*Contribuez au financement de notre documentaire afin que toute la lumière soit faite sur l'énergie éolienne. Chaque contribution bénéficie d'une réduction fiscale de 66% au titre des dons aux organismes d'intérêt général. Pour informer nos concitoyens des dégâts occasionnés par cette énergie supposément propre, nous avons décidé de réaliser un grand documentaire dans lequel **nous décortiquerons, avec le concours de quelques experts, la plupart des lieux communs et des représentations mensongères qui sévissent sur l'éolien.** Voir la bande annonce de [Document et vérité](#)*



Le Jury de Déontologie Publicitaire : FRANCE ENERGIE EOLIENNE – PLAINTÉ FONDÉE -août 2020-

Extraits : Le Jury de Déontologie Publicitaire a été saisi, le 13 mai 2020, d'une plainte émanant d'un particulier, afin qu'il se prononce sur la conformité aux règles déontologiques en vigueur d'une publication diffusée sur le réseau social de l'association France Energie Eolienne (FFE), pour promouvoir l'énergie éolienne. Le Jury en déduit qu'en employant une formule qui suggère une absence totale d'effets négatifs en termes de pollution (« propre ») et de sécurité en général (« sûre »), **le film publicitaire, qui n'exprime pas avec justesse les conséquences de la production d'énergie éolienne, est de nature à induire en erreur le public sur la réalité écologique des actions de l'annonceur.** [Lire le jugement complet](#)

La Commission européenne exige le démantèlement d'EDF

La Commission européenne, selon un document [obtenu par Reporterre](#), entend imposer à l'État français la désintégration du groupe EDF au nom du respect des règles de la concurrence. La « réforme » de Bruxelles va encore plus loin que le projet gouvernemental Hercule, qui veut démembrer EDF. [Lire le texte](#) du 9-10-20

Repowering : les énergies renouvelables font peau neuve

Extrait : Si cette pratique augmente indéniablement les capacités de production d'un ensemble d'aérogénérateurs, ses impacts ne seront pas vertueux dans toutes les situations. En effet, le cabinet de conseil Sia Partners relaye les propos de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). **Le renouvellement trop fréquent des installations productrices de vent aura selon la CRE des retombées assurément néfastes sur l'environnement**, les éoliennes englobant de grandes quantités de matériaux : "300 tonnes d'acier, 600 m3 de béton, 10 tonnes de fibre de verre par éolienne". [Lire le texte complet](#) du 9-10-20



Le scandale des parcs éoliens de 18 MW et 6 mâts maximum : cet arrêté a non seulement permis à des promoteurs de continuer à bénéficier d'un « tarif garanti » plus avantageux sans aucune contrepartie, mais

Le scandale des parcs éoliens de 18 MW et 6 mâts maximum : cet arrêté a non seulement permis à des promoteurs de continuer à bénéficier d'un « tarif garanti » plus avantageux sans aucune contrepartie, mais

il a donné lieu à des détournements de la procédure d'appels d'offres associée au « complément de rémunération » via le « fractionnement » de grands parcs éoliens pour isoler des sous-ensembles bénéficiant de la dérogation [lire le texte complet](#) du 15-10-2020

Mexique

EDF assigné en justice par une communauté autochtone mexicaine EDF prévoit de construire un parc éolien sur les terres de la communauté autochtone d'Unión Hidalgo au Mexique. Cette communauté lui reproche de ne pas l'avoir consultée correctement sur l'utilisation de ses terres, ce qui constitue une violation flagrante de ses droits fondamentaux. **Avec l'assignation d'EDF devant le tribunal judiciaire de Paris, elle espère obtenir le respect de leurs droits.** Lire l'article [de CCFD-Terre solidaire](#) du 20-10-2020

Lire aussi le témoignage de [la communauté zapotèque](#) qui demande à EDF le respect de ses droits 21-10-2020



N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Vous pouvez télécharger

- Un [trihyptique de la FED](#) qui résume les principales raisons qui conduisent à refuser les éoliennes Il s'agit d'un triptyque format A4 imprimé recto verso composé de 3 volets à plier verticalement
- Les [powerpoints de l'APPGE dénonçant les dangers des éoliennes](#)
- Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur [la mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette
- L'avis du Conseil National de la Protection de la Nature pour le projet éolien de Comiac sur le [site http://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/juin-2019-a198.html](#)



Merci de nous adresser de nouveaux

adhérents et de nouveaux donateurs, car le dossier de Comiac est toujours à l'étude à la DREAL du Lot et le gouvernement a supprimé la possibilité de faire un recours gracieux.

[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#) et transmettez le à vos amis ou connaissances Il nous faudra donc passer par l'intermédiaire d'un avocat- [maître IZEMBAR](#) au cas où la décision du préfet ne nous serait pas favorable. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution du dossier.

Nous demandons l'abandon pur et simple du projet de Comiac au nom de la



sauvegarde des patrimoines et de la biodiversité.

Les élus doivent revenir sur leurs décisions.

- pour notre commune,
- pour tous les villages qui bordent l'Escaumels
- pour toutes les maisons riveraines

Le village de Lamativie est à moins de 1400 m des emplacements prévus pour les éoliennes E1 et E2 , mais c'est très loin du bourg de Sousceyrac !

et ce n'est pas mieux pour La Salesse (1100m) ou Fages (650 m) ou Nauvioles (700 m) n'oublions pas Espalieu et Ploirac à moins de 800m d'une éolienne

Pour le camping c'est pire car les éoliennes E4 et E5 le surplomberont, et ils auront les nuisances sonores et visuelles!

Quant aux stabulations des éleveurs, que ce soit les vaches, les cochons ou les brebis, il faudra que ces éleveurs trouvent d'autres lieux, au minimum distants de 1 500 m des éoliennes (10 fois la hauteur)

Préservons nos milans royaux et nos chiroptères ; le bilan du parc de la Luzette est catastrophique pour les chauve-souris

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis

Faisons respecter la loi :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un **environnement équilibré et respectueux de la santé**.

Art. 2. - **Toute personne a le devoir** de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la **préservation et à la mise en valeur de l'environnement**.

N'hésitez pas à transmettre cette lettre à vos amis

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre du CA de

la FED 06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

site <http://appge-comiac.e-monsite.com/>

Membres du bureau :

Brigitte Briard, présidente 06 29 51 46 78

Dominique Lacambre, trésorier

Benoît Briard, trésorier adjoint

Gilles Forhan, secrétaire

Bernadette Forhan, relecture